

## TESTAMENT

### **AU NOM DE D'ALLAH, LE TOUT CLEMENT, LE TOUT MISERICORDIEUX**

D'après Ibn Omar (qu'Allah soit satisfait de lui), l'envoyé d'Allah (paix et bénédiction sur lui) a dit : "Un homme musulman qui possède un bien dont il veut disposer par testament, n'a pas le droit de passer deux nuits sans que ses dispositions ne soient mises par écrit par-devers-lui". (Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim).

Ceci est le testament de l'humble serviteur d'Allah .....

1. J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah, et j'atteste que Mohammad (PBSL) est son Serviteur et Messenger et que l'heure arrivera; pas de doute à son sujet, et qu'Allah ressuscitera ceux qui sont dans les tombeaux.
2. Je recommande aux membres de ma famille de craindre Allah, de se concilier entre eux en résolvant leurs conflits et d'obéir Allah et son messager s'ils sont vraiment croyants. Je leur exhorte également de suivre les recommandations des prophètes Abraham et Jacob : "Ô mes fils, certes Allah vous a choisi la religion : ne mourrez point, donc, autrement qu'en Soumis" ! (à Allah) (AlBakara, 132).
3. Je leur recommande aussi d'avoir confiance en Allah et de me rappeler de cela, si possible, durant mes derniers moments de vie, tel que rapporté par Jaber al-Ansari qui a dit : "J'ai entendu le Prophète (PBSL) dire, trois jours avant sa mort : "Que chacun de vous doive bien pensé à Allah avant de mourir". (Rapporté par Mouslim, chapitre sur le paradis et la description de son bien-être et des ses habitants).
4. Je demande à celui qui sera témoin de mes derniers instants de me rappeler doucement la prononciation de la profession de foi, tel que mentionné par le Prophète (PBSL) : "Celui dont la dernière parole est nulle divinité autre qu'Allah ira au paradis" (Rapporté par Abou-Daoud et authentifié par Al-Albani).
5. Je leur demande aussi d'être patient, d'accepter la prédestination d'Allah, le Tout-puissant, et son destin et de prier qu'Allah m'accorde une bonne fin. En effet, tel que rapporté par Oum Salama, le Prophète (PBSL) a dit : "Quand vous êtes au chevet d'un malade ou d'un mort, prononcez ce qui est du bien, car, les anges vous répondent par Âmin". Après temps, juste après la mort de Abou Salama, je suis entrée chez le Prophète (PBSL), et je lui dis : "Ô Messenger d'Allah, Abou Salama vient de mourir". Il m'a répondu : "Dis : Ô mon seigneur je te demande pardon de mes fautes et des siennes et accorde-moi, en échange de sa perte, une bonne compensation". En effet, Allah m'a compensé de celui qui est mieux que mon défunt, de Mohammad (PBSL). (Rapporté par Mouslim, chapitre sur les convois funèbres).
6. Lorsque l'âme est rendue à son créateur, fermez mes yeux et demandez le pardon pour moi auprès d'Allah. Quand cela arrive, je requiers que : vous ne me pleuriez pas à force de cris et larmes, que vous ne frappiez pas vos joues, que vous ne déchiriez pas vos vêtements et que vous n'exprimiez pas votre mélancolie d'une manière extravagante à la manière antéislamique, tel que mentionné par le Prophète (PBSL) : "Il n'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, qui déchire les encolures de ses vêtements et qui profère des invocations de l'époque de Jahiliyya" (Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim).
7. Je précise aussi que celui qui se chargera de ma toilette mortuaire devrait être fin connaisseur des règles établies par la Sunna en matière de lavage des morts, croyant et pieux. Cette personne est tenue de garder secret ce qu'elle pourrait découvrir au cours de ma toilette mortuaire. Elle a aussi le devoir de dissimuler, le cas échéant, les imperfections ou autres choses désagréables qu'elle pourrait découvrir lors de mon lavage, en ne cherchant par un tel acte qu'à complaire à Allah. En effet, tel que rapporté par Ali (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (PBSL) a dit : "Celui qui effectue la toilette mortuaire d'un décès et ne divulgue rien de ce qu'il a pu voir ou remarquer, Allah dissimulera ses péchés, et celui qui couvre (enveloppe) un mort, Allah l'habillera en satin". (Rapporté par Al-Tabarani dans le Kabir et sa ligne de transmission est authentique).

8. Je recommande aussi d'être enveloppé dans un linceul blanc et parfumé, comme a dit le Prophète (PBSL) : "Habillez-vous en blanc, c'est parmi le meilleur de vos habits et y enveloppez vos morts dedans". (Rapporté par Al-Tirmidhi, chapitre sur les convois funèbres et authentifié par Al-Albani).
9. Je vous demande également de transporter mon corps au cimetière où vous célébrieriez ma prière funéraire puis de suivre ma dépouille jusqu'à ma tombe. Ceci est mon droit absolu auprès de mes frères musulmans et votre obligation collective envers moi, comme l'a mentionné l'Envoyé d'Allah (PBSL) : "Les droits du musulman envers le musulman sont au nombre de cinq : rendre le salut, visiter le malade, suivre le convoi funèbre, répondre à l'invitation et lui souhaiter la bénédiction d'Allah lorsqu'il éternue". (Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim). De même, l'Envoyé d'Allah (PBSL) a dit : "Quiconque suit un convoi funèbre jusqu'à ce qu'il participe à la prière mortuaire, acquerra un qîrât (de récompense), et quiconque le suit jusqu'à son enterrement, acquerra deux qîrât". Comme on demandait au Prophète (PBSL) quelle était la valeur de ces deux qîrât, il répondit: "Ils équivalent à deux énormes montagnes". (Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim).
10. Je vous demande de s'efforcer à chercher le plus grand nombre possible de musulmans monothéistes et pieux afin de prier pour moi durant mes obsèques dans l'espoir que leur supplication me servira d'intercession avec la permission d'Allah le Tout-puissant, tel que mentionné par le Prophète d'Allah (PBSL) : "Chaque quarantaine d'hommes d'entre ceux qui n'attribuent des associés à Allah et qui assistent à la prière mortuaire d'un musulman, auront à l'égard de celui-ci une intercession favorable (et acceptable) auprès d'Allah". (Rapporté par Mouslim, chapitre sur les convois funèbres).
11. J'exige aussi qu'aucune femme ne suive mon convoi funèbre. Toutefois, si elle insiste et refuse d'honorer ma demande, assurez-vous ensuite qu'elle le fait sans gémissement, ni cris perçants et avec le port du vêtement Islamique approprié pour les femmes, en se basant sur le hadith de Oum Atiyya (qu'Allah soit satisfait d'elle) qui rapporte selon le Prophète d'Allah (PBSL) "Il nous était interdit de suivre les convois funèbres, sans toutefois que cette interdiction soit de rigueur". (Al-Boukhari, chapitre sur les menstruations).
12. Je vous demande de m'enterrer dans le pays dans lequel je meurs, puisqu'il est détestable de transporter la dépouille d'un musulman d'un pays à un autre pour l'inhumer.
13. Je vous demande en outre de vous acquitter de la compensation des jours de jeûne dont j'étais incapable d'accomplir avant mon décès. D'après Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), l'Envoyé d'Allah (PBSL) a dit: "Le successeur d'un mort qui aurait dû s'acquitter d'un jeûne, devra le faire à sa place". (Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim).
14. Je demande particulièrement à mes enfants de s'investir dans les bonnes œuvres puisque cela me profitera avec la permission d'Allah le Tout-puissant, comme l'a dit l'Envoyé d'Allah (PBSL) : "Quand l'homme décède, ses actions cessent sauf trois : une aumône à utilité perpétuelle, un savoir utile et un enfant pieux qui prie pour lui". (Rapporté par Mouslim).
15. Je vous interdis de vous réunir lors de mes obsèques dans un endroit particulier pour recevoir les condoléances, de préparer la nourriture pour les gens alors qu'elle devrait plutôt être préparée pour vous et d'organiser des séances de lecture de coran animées par un récitateur spécialisé durant cet événement ou pendant les jours qui suivent (40 ème jours, 50 ème jours, cérémonie annuelle). Je vous interdis aussi de commettre tout genre d'innovations qui n'ont aucun fondement en Islam.
16. Je vous demande de rembourser mes dettes à partir de mes actifs avant mon inhumation, comme a mentionné le Prophète (PBSL) : "L'âme du musulman est suspendue à cause de sa dette jusqu'à ce qu'elle soit réglée". (Rapporté par Al-Tirmidhi et authentifié par Al-Albani). Toutefois, si je n'ai aucun actif ou richesse durant ma période de décès, j'ose espérer qu'un volontaire de mes proches ou une personne philanthrope accepte de rembourser ma dette en raison de l'importance accordée à ce sujet, puisque le Prophète (PBSL) a dit, "Le martyr est expié de tous ses péchés sauf la dette". (Rapporté par Mouslim). Je demande aussi à toute personne envers laquelle j'étais incorrecte et à qui j'ai causé du tort ou fait du mal, que ce soit par mes paroles, mon attitude ou mes agissements de me pardonner, dans l'espoir qu'Allah nous pardonnera tous les deux et de se rappeler que le Prophète (PBSL) a dit : "Ceux qui font preuve de compassion (envers les autres) bénéficieront de la compassion du Clément, ayez de la compassion pour ceux qui vivent sur terre, Celui qui est dans le ciel l'aura pour vous". (Annoncé par Al-Tirmidhi et authentifié par Al-Albani).

***Vous trouverez ci-dessous le détail de mes dettes :***

Nom du créancier .....

Montant de la dette.....

Type de dette.....

Adresse du créancier .....

Numéro de téléphone du créancier .....

Nom du créancier .....

Montant de la dette.....

Type de dette.....

Adresse du créancier .....

Numéro de téléphone du créancier .....

***Vous trouverez ci-dessous, les dettes échues qui me sont dues :***

Nom du débiteur .....

Montant de la dette.....

Type de dette.....

Adresse du débiteur .....

Numéro de téléphone du débiteur .....

Nom du débiteur .....

Montant de la dette.....

Type de dette.....

Adresse du débiteur .....

Numéro de téléphone du débiteur .....

**J'exige aussi que ma richesse soit distribuée conformément à la loi Islamique**

Voici ci-après comment j'aimerais que le reste de ma richesse soit réparti :

Vœux.....

*Aumône* : (à condition qu'elle n'excède pas le tiers de ma richesse et qu'elle ne soit pas attribuée à un héritier, compte tenu de la parole du Prophète (PBSL) : "Point de testament pour un héritier")

J'offre mes livres comme donation à la mosquée .....  
ou à .....

*Ci-après mes engagements et responsabilités* : .....

.....  
Finalement, c'est ce que j'ai accepté pour ma religion et pour ma vie profane. Comme Allah est mon témoin, je dénonce n'importe quelle action ou énonciation qui va à l'encontre du saint Coran et la Sunna authentique. Ainsi, quiconque néglige l'exécution de ce testament, le change ou agit contrairement à la Loi islamique en regard de ce qui a été mentionné ou non mentionné assumera le mal dont il sera coupable. Allah le Tout-puissant a dit : "Quiconque l'altère après l'avoir entendu, le péché ne reposera que sur ceux qui l'ont altéré; certes, Allah est Audient et Omniscient". (AlBakara 181).

Je demande que ma toilette mortuaire soit faite par les personnes suivantes :

- 1.
- 2.
- 3.

Je demande que l'imam qui dirigera ma prière mortuaire soit dans l'ordre qui suit :

- 1.
- 2.
- 3.

Je demande que ceux qui me fixent dans ma tombe soient :

- 1.
- 2.
- 3.

**J'aimerais que toutes les clauses de ce testament soient examinées par des savants respectés, des juges pieux ou l'imam qui j'ai prié derrière ou le centre Islamique le plus proche ayant adopté la doctrine de la communauté Sunnite : Ahl Alsunna Wa Aljamaah.**

Rédigé le ... / ... / ... / Hégire correspondant au ... / ... / ... / Grégorien

## TESTATEUR

Nom  
Adresse  
Signature

## TÉMOINS

### PREMIER TÉMOIN

Nom  
Adresse  
Signature

### DEUXIÈME TÉMOIN

Nom  
Adresse  
Signature